la cgt 15 Finances Publiques

TRIBUNE SYNDICALISTE



Bulletin édité par la section CGT-DGFIP du Cantal

Numéro 117 – 16 OCTOBRE 2023

CSAL SÉANCE du 16 octobre 2023

Représentants de l'administration :

M DENY, M. JOUVE, Mme FARENC, Mme CABANNE

Représentants des personnels :

CGT – Finances Publiques : M. VEYLET (T), Mme LASSERRE (T)
FO DGFiP : M. MOISSINAC (T), Mme BOURGADE (T), M. DEJOU (T)
SOLIDAIRES Finances publiques : M. GRIFFAULT (T), M. LAROUSSINIE (T), M. GALLOT (T)

Mme CABANNE : secrétaire Secrétariat adjoint : Solidaires Finances publiques

Mme DENY ouvre la séance à 9h30 en rendant hommage à Dominique BERNARD, professeur de l'Éducation Nationale, assassiné à ARRAS et indique qu'une note appelant à une vigilance renforcée sera prochainement diffusée.

En réponse à la déclaration liminaire de Solidaires, M. DENY indique que des négociations salariales sont en cours. Une prime « *GMBI* » est sur la table. S'agissant de la question de la prime au mérite, il considère qu'elle peut se justifier dans certaines conditions pour récompenser les agents s'engageant plus, faute d'autre moyen existant.

M. VEYLET (CGT) considère que les primes différenciées ou au mérite ne répondent pas à la question brûlante de la perte de pouvoir d'achat. De plus dans un contexte où les collectifs de travail sont mis à mal par les restructurations, ces dispositifs ne pourront que diviser ces collectifs. Il réaffirme que seules des décisions durables concernant l'ensemble des agents devraient s'imposer, comme le relèvement conséquent de la valeur du point d'indice.

En réponse à une intervention de FO concernant la perte de compétence dans notre administration, M. DENY répond que la formation professionnelle continue doit progresser et que les agents doivent consentir à se déplacer.

M. VEYLET (CGT) considère cette perte de compétence est en partie liée aux restructurations qui comme le NRP conduisent de nombreux collègues à un changement non souhaité de métier.

1°) Approbation du procès-verbal du 19 juin 2023 (pour avis)

Le PV est approuvé à l'unanimité sans observation.

2°) Fusion des SAID d'Aurillac du SIP départemental (pour avis)

M. JOUVE présente cette fusion : il est proposé de fusionner les 2 secteurs d'assiette présents sur Aurillac, respectivement Aurillac Sud-Ouest et Aurillac Nord-Est, en un seul et même secteur d'assiette intitulé SAID Aurillac afin d'adapter Iliad au mode de fonctionnement actuel du service, les agents d'Aurillac intervenant indifféremment sur les 2 secteurs aurillacois.
Elle prendra effet au 01/01/2024, sous réserve de sa faisabilité technique dans TOPAD Cible. À défaut, celle-ci interviendra à compter du 01/01/2025.

M. VEYLET (CGT) constate que cette réforme répond à une insuffisance de cadres B au SIP.

M. DENY soumet au vote cette proposition : 7 abstentions (CGT, Solidaires, FO)

3°) Bilan du télétravail (pour information)

Mme FARENC présente le bilan chiffré du télétravail en 2022 à la DDFiP du Cantal :

Type de contrat de télétravail	Nombre d'agents
Télétravail ponctuel	85
Télétravail régulier	58
Télétravail exceptionnel	169

Il n'y a pas eu de refus de télétravail.
La DDFiP a fourni des équipements supplémentaires sur demande des agents télétravailleurs : écrans, souris d'ordinateur et claviers.

M. VEYLET (CGT) signale que de nombreux télétravailleurs sont très mal installés et demande si du matériel ergonomique a été fourni par la direction.

Mme FARENC répond qu'il n'y a pas eu de demande dans ce sens mais qu'elles peuvent être faites sur le registre santé et sécurité au travail et qu'elles seront examinées selon les mêmes modalités que le matériel dont sont dotés les agents en présentiel.

M. VEYLET (CGT) rappelle la position de son organisation syndicale : tous les frais engendrés par le télétravail doivent être pris en charge par l'employeur : électricité, frais de connexion, éventuels suppléments pour l'assurance habitation...
Concernant les frais de restauration, il demande que les collègues en télétravail de la cité administrative bénéficient de la carte Apetiz pour les jours télétravaillés lorsque leur domicile est éloigné du restaurant inter-administratif.
M. DENY répond que ce type de proposition a été soulevée au niveau national et a été rejetée.

M. VEYLET (CGT) souligne que le document de travail fourni n'aborde pas la question de l'organisation des services en mode télétravail qui pose questions et difficultés à la fois aux télétravailleurs, aux agents en présentiel et aux chefs de service. Il réitère la demande de la CGT, acceptée par Mme GOUBERT, de voir organiser un groupe de travail sur ce thème associant les agents et chefs de service volontaires.

M DENY va réétudier cette demande. Sur ce thème, il considère entre autres que les télétravailleurs doivent répondre au téléphone, être présents au moins 1 jour par semaine au bureau pour participer aux réunions. De leur côté les chefs de service doivent veiller au collectif de travail.
En réponse à une intervention d'une autre OS, il rappelle que le télétravail n'est pas un droit et peut être suspendu à certaines périodes pour s'adapter au flux. En tout état de cause, la demande peut être formalisée dans SIRHIUS où un refus devrait être motivé.

4°) Le bilan de la formation professionnelle en 2022

Mme FARENC présente le bilan de la formation professionnelle en 2022 :
Le service de la formation professionnelle est composée de 3 agents : 1 A+ et 2 B
En 2022, il y a eu 16 professionnels associés à la DDFiP du Cantal soit 2 formateurs de plus qu'en 2021.
La majorité des formations locales est organisée dans la salle au 1er étage de la direction.
De plus une salle a été affectée aux agents qui souhaitent dérouler les E-formations dans de meilleures conditions à la direction, au CFP de Saint-Flour et au CFP de Mauriac.
194 agents ont bénéficié d'au moins une formation ou e-formation soit 91,07 % de l'effectif.

M. VEYLET (CGT) demande pourquoi le plan de formation pour 2023 n'est pas présenté.

Mme FARENC s'engage à le communiquer.

M VEYLET (CGT) constate que la part d'e-formation ou de visio et de formation en présentiel n'est plus présentée et rappelle que pour la CGT la seule véritable formation est celle effectuée en présentiel.

M. DENY considère que pour certaines thématiques l'e-formation ou la visio sont pertinentes.

M. VEYLET (CGT) demande quelle est la formation initiale proposée aux agents qui ont été recrutés contractuels de catégorie B.

Mme FARENC répond que cette formation est assurée par le CIS de Lyon. Elle se compose de 4,5 jours de formation généraliste et de 1 à 6 jours de formation selon l'affectation.

M. VEYLET (CGT) considère que c'est insuffisant.

M. VEYLET (CGT) demande qu'un rappel soit fait concernant les 3 salles de formation qui peuvent être utilisées par les agents pour dérouler leur e-formation et sur la possibilité de mobiliser son compte personnel de formation (CPF) pour préparer des concours.

Mme FARENC s'engage à faire ce rappel.

M. DENY indique que les difficultés posées par l'application SEMAFOR sont en grandes parties résolues.

5°) Actualisation du plan de continuité d'activité (pour information)

Mme CABANNE indique que ce plan a été mis en place à la suite de la crise COVID et à vocation à entrer en vigueur lors de toute nouvelle crise pour assurer la continuité des missions. Il est mis à jour chaque année pour actualisation et tenir compte des évolutions structurelles. La nouvelle version est en cours d'élaboration.

M. VEYLET (CGT) demande à ce que le PCA fasse l'objet d'une présentation au CSAL.

M. DENY n'y voit pas d'opposition de principe.

6°) Le plan de mobilité employeur (pour information)

Mme FARENC présente ce point en indiquant que les agents en direction vont être expérimentateurs de ce dispositif. A ce titre chaque agent recevra, de la part d'un prestataire privé, courant novembre, un questionnaire relatif à ses déplacements domicile-travail et professionnels. Ces questionnaires seront analysés pour trouver des solutions alternatives à l'utilisation de véhicules individuels de sorte à diminuer l'empreinte carbone des agents de la DGFIP.

M. VEYLET (CGT) considère que l'initiative visant à trouver des solutions organisationnelles et collectives au problème des émissions de GES est positive.

7°) Questions diverses

La CGT se joint à l'intervention de Solidaires pour demander que le budget soit examiné à une prochaine séance du CSAL.

A une demande de Solidaires, M. DENY précise que, concernant les demandes de congés, la règle des « 50 % » n'existe pas mais qu'en revanche la nécessité de service peut être opposée. Dans tous les cas une demande peut être déposée dans SIRHIUS-RH où un éventuel rejet devrait être motivé.

M. VEYLET (CGT) demande que la direction communique sur le dispositif de retraite anticipée.

Mme FARENC indique que le service du personnel a déjà été sollicité à ce sujet et s'engage à faire un message à l'ensemble des agents.

M. DENY annonce qu'une nouvelle Directrice des Finances Publiques du Cantal sera nommée au 1er décembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée a 11h45

Laurent VEYLET et Claire LASSERRE